

Liste des pièces Juge aux Affaires Familiales

(Hors divorce – Après divorce)

	Copie de la pièce d'identité du demandeur	
	Copie intégrale de l'acte de naissance du demandeur daté de moins de 3 mois	A demander auprès de la mairie du lieu de naissance (gratuit)
	Copie(s) intégrale(s) de(s) acte(s) de naissance(s) de(s) enfant(s) daté(s) de moins de 3 mois	Ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427
	Copie du livret de famille	
	Copie décisions de justice déjà rendues en la matière	
	Formulaire d'audition des enfants	(pour les enfants qui a la capacité de discernement – environ 10 ans)
	Tableau des revenus et charges	
	Pièces justificatives revenus (dernier avis d'imposition, 6 derniers mois de revenus : salaire, RSA, allocation pôle emploi, AAH...)	
	Pièce justificatives charges (1 quittance de loyer ou attestation d'hébergement, EDF, GDF, électricité, tableau amortissement des crédits, assurances, téléphone)	
	Justificatifs de frais relatifs aux enfants (cantine, périscolaire, activité extra-scolaires, frais médicaux...)	
	Attestation manuscrite de vos proches (famille, amis, collègues...) et copie de la pièce d'identité de l'auteur de l'attestation	Formulaire CERFA joint Manuscrite, datée et signée de la main de son auteur

Tant que l'intégralité des pièces listées n'a pas été retournée au cabinet la procédure ne pourra pas être engagée.

Il convient de privilégier l'envoi de ces documents par voie postale, sauf accord différent avec votre avocat.